



**Linda Lamarre, présidence par intérim**

**Unité 60A - District 31**

Téléphone: 1-833-368-0886

Adresse courriel : [feeso60a@gmail.com](mailto:feeso60a@gmail.com)

Site web : [www.d31.u60a.osstf.ca](http://www.d31.u60a.osstf.ca)



## NOTE DE SERVICE

---

**DESTINATAIRES :** Tous les membres de la FEESO  
**EXPÉDITRICE :** Linda Lamarre, présidence par intérim  
**OBJET :** **Bonne rentrée scolaire !**  
**DATE :** Le mardi 28 août 2018

---

Chers membres,

Bienvenue à la nouvelle année scolaire **2018-2019** ! Comme toujours, les vacances sont passées trop vite et c'est maintenant le temps de se remettre à l'œuvre en ce début d'année scolaire !

Je prends cette occasion de vous partager les renseignements énumérés ci-dessous et vous êtes priés d'en prendre connaissance.

Je vous souhaite un bon retour dans la vie active de votre milieu scolaire !

---

### Présidence par intérim – Linda Lamarre

Tel qu'annoncé dans le communiqué d'hier, je détiens le poste de présidence par intérim. Je vous partage mes heures de bureau ainsi que mes coordonnées :

<b>Heures de bureau :</b>	<b>9 h à 17 h</b>
<b>Courriel :</b>	<b><a href="mailto:feeso60a@gmail.com">feeso60a@gmail.com</a></b>
<b>Téléphone (sans frais) :</b>	<b>1-833-368-0886</b> (sera fonctionnel en date du mercredi 5 septembre prochain)

Une sollicitation de mise en candidature pour le poste de présidence sortira sous peu.

---

---

## Représentant(e)s en milieu de travail

Veillez me faire parvenir le nom du/de la représentant(e) en milieu de travail dès que possible. Les responsabilités de ce membre sont de faire suivre toute communication aux membres de la FEESO dans son milieu de travail et de s'assurer que les dispositions de la convention collective soient respectées. Nous vous achèminerons le gabarit « **Membres de la FEESO dans votre lieu de travail** » à être complété d'ici quelque peu.

---

## Rappel

Un simple rappel de toujours prendre vos **pauses-santé** et votre **période de dîner**. De plus, tenez-vous aux heures pour lesquelles vous avez été embauchées et rémunérées. Ni plus, ni moins !

---

## Devoir des membres envers les autres membres (article 5.2)

5.2.1 Tout membre doit :

5.2.1.1 éviter d'intervenir de façon injustifiée envers d'autres membres et leurs élèves ;

5.2.1.2 s'il fait un rapport défavorable contre un de ses collègues, en informer celui-ci par écrit aussitôt que possible, mais pas plus tard que trois jours après avoir fait son rapport ;

5.2.1.3 tout membre qui soumet un rapport négatif au sujet d'un autre membre conformément au règlement 5.2.1.2 inclura dans son rapport au membre la date qui s'applique, les détails et les présumés incidents qui relèvent du rapport négatif et fera parvenir au membre une déclaration écrite.

---

## Site web

N'oubliez pas de visiter notre site web ! Nous nous faisons un devoir de le garder à jour afin que vous soyez bien informé !

[www.d31.u60a.osstf.ca](http://www.d31.u60a.osstf.ca)

---

# Bonne année scolaire!